



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.04.2

du Conseil d'Administration du 14 avril 2026

Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président ou au Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

Absents excusés:

M. Geoffrey LANDRAIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-10, L.2121-29, L.2121-33 et L.2131-1) ;
Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995 ;

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du conseil l'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

Monsieur le Président expose :

L'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son Président ou son Vice-Président.

Il est donc proposé de donner délégation de pouvoirs au Président ou au Vice-Président dans les matières suivantes :

1. Attribution des prestations facultatives dans les conditions définies par le Conseil d'Administration
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics (contrats, accords-cadres, avenants et autres documents joints) quel que soit le domaine concerné, inférieurs au seuil réglementaire des marchés à procédure adaptée de fournitures courantes et de services, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

4. Conclusion de contrats d'assurance
5. Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action sociale et des services qu'il gère
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
7. Exercice au nom du Centre Communal d'Action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2.

Dans la matière n° 8 uniquement, il est proposé, en cas de nécessité, d'élargir la délégation de pouvoir à Madame la Directrice du CCAS.

Le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation.

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. *Décide de donner délégation de pouvoirs au Président ou au Vice-Président du CCAS dans les matières susvisées*
2. *Décide d'élargir la délégation de pouvoir, uniquement dans la matière n° 8, à Madame la Directrice du CCAS*
3. *Précise que conformément à l'article R-22 du CASF, les décisions prises dans le cadre de cette délibération feront l'objet d'un CR à chaque conseil d'administration*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix